



**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



# Sensibilisation au risque électrique



Sécurité des tiers Picardie



# En FRANCE



- 100 000 km de lignes électriques de transport à haute tension
- 1,4 million de km de lignes de distribution aériennes et souterraines
- ENEDIS est gestionnaire de 95% du réseau de distribution électrique en France métropolitaine,
  
- La Picardie (2018) c'est :
  - 20692 postes HTA / BT
  - 31 284 km de réseaux
  - 851 000 clients





- Définition de l'électrisation:**

C'est le phénomène qui définit le passage du courant dans le corps humain et qui provoque des dégâts / blessures à des niveaux plus ou moins importants.

- Définition de l'électrocution:**

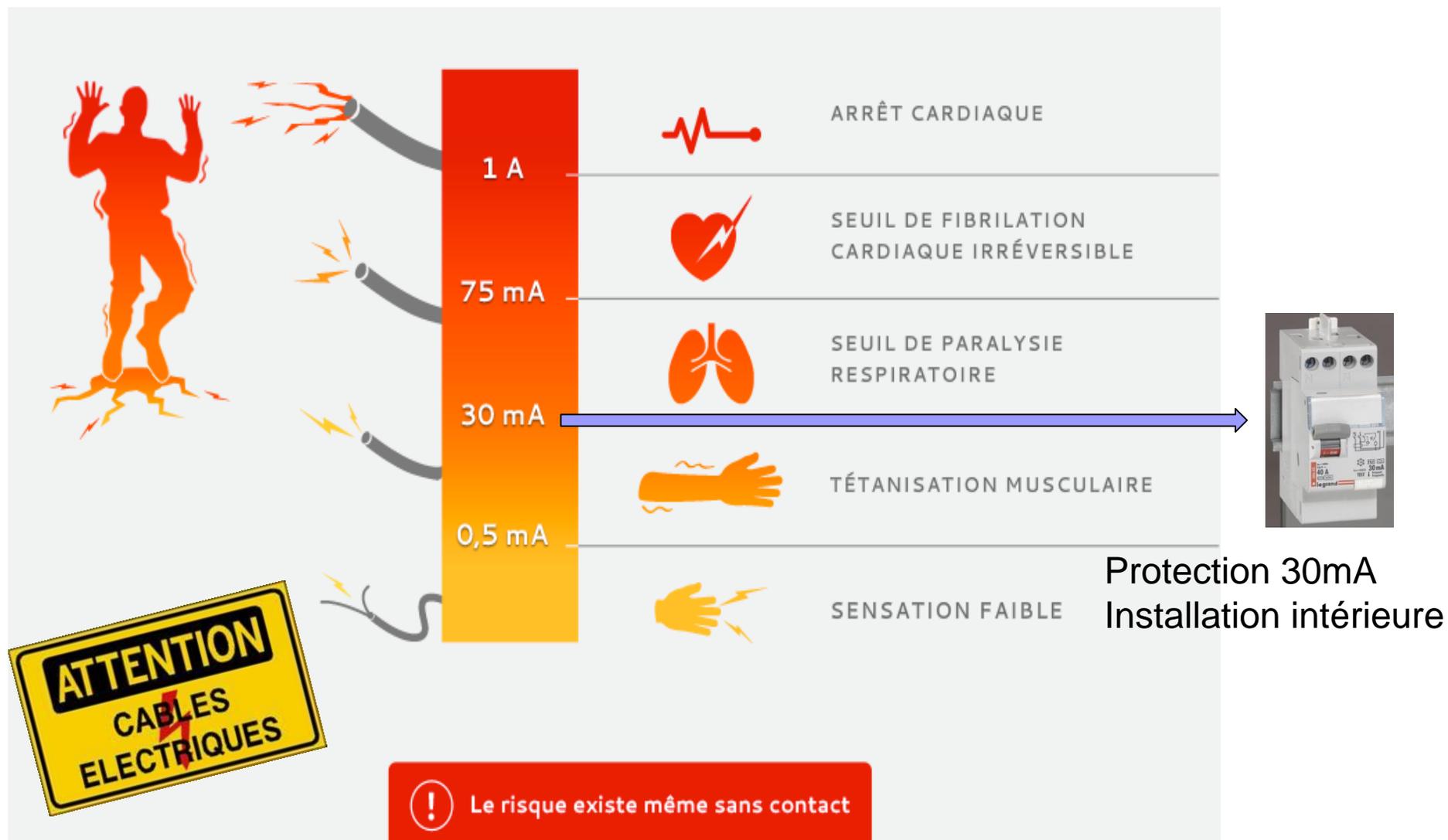
C'est la conséquence d'une électrisation qui mène au décès de la personne.

### Quelques chiffres sur les accidents électriques en France qui font réfléchir:

200 décès par électrocution (dont un enfant par mois).  
4000 électrisations graves.



# Les Dangers liés à l'électricité



# LES RISQUES LIÉS AU COURANT ÉLECTRIQUE

## Courts-circuits

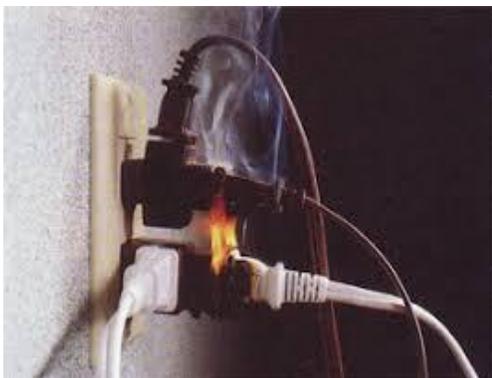
Contact entre deux points de potentiel différent



Effets d'un arc électrique :

- Brûlure externe et inflammation des vêtements
- Brûlure par rayonnement UV
- Projection de matière en fusion
- Gaz nocif
- Effet de souffle (blast) dû à la détente des gaz





## Qu'est ce qu'un court-circuit ?

Un court-circuit résulte d'une liaison accidentelle entre deux pièces conductrices présentant entre elles une différence de potentiel. Le courant de court-circuit qui en résulte est dangereux : il peut atteindre, selon l'emplacement où il se produit, une intensité très élevée (50 kA et plus).

À l'origine des courts-circuits on peut citer :

- la détérioration des isolants par vieillissement ou usure mécanique,
- la rupture d'un conducteur,
- la chute ou l'introduction d'un outil conducteur dans un circuit présentant des parties nues sous tension.

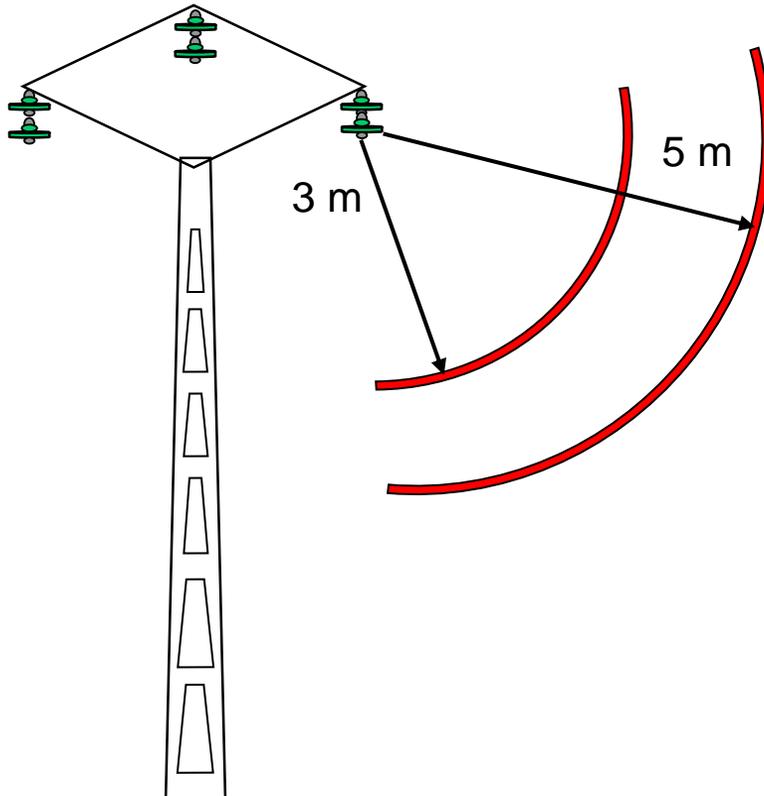


# Pour les électriciens : Port des EPI

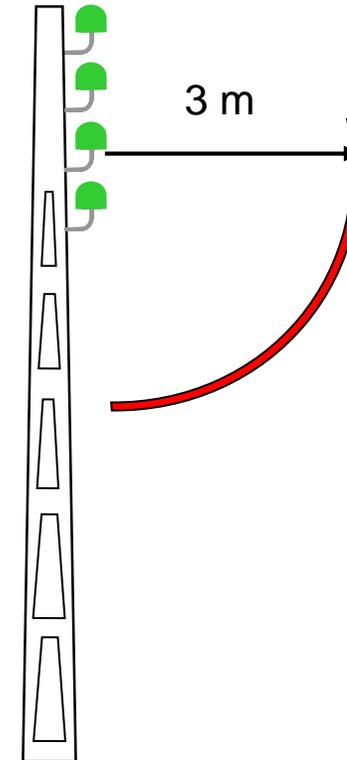


# Distances d'approche en HT et en BT

**3 M < 50.000 Volts**  
**5 M > 50.000 Volts**



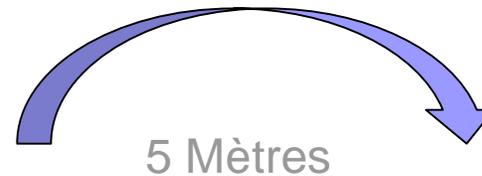
**Réseau nu 3 M < 500 Volts**  
**Câble isolé 0,5 M < 500 Volts**



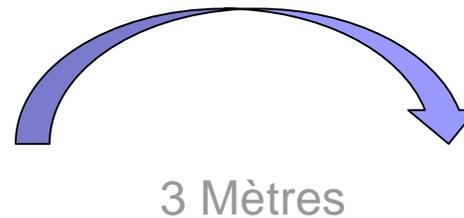
# Distances de sécurité – conducteurs nus sous tension



**> 50 000 Volts**



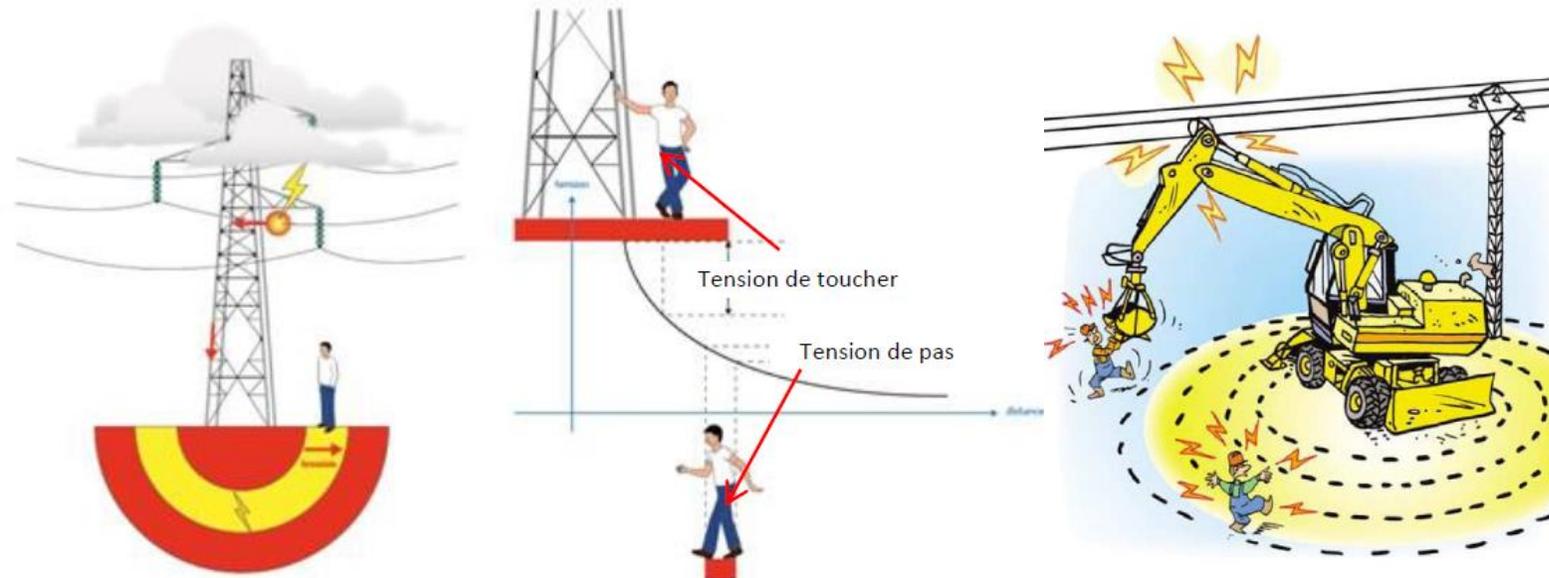
**HTA et BT < 50 000 Volts**



# La tension de pas



La « tension de pas » se manifeste au sol à proximité de conducteurs accidentellement au contact du sol ou à proximité d'un « circuit de mise à la terre » lors d'écoulement de courants accidentels (foudre, court-circuit d'un ouvrage, phénomènes d'induction, etc.). Bien que rare, c'est un phénomène qui peut être létal.



La « tension de toucher » désigne l'électrisation qui peut affecter un opérateur en contact d'une part avec le sol et d'autre part avec une partie conductrice, circuit de mise à la terre ou infrastructure métallique, lors de l'écoulement accidentel d'un courant électrique dans le sol.

# Les conseils pratiques pour intervenir

Les précautions à prendre :

**1. Ayez le réflexe "DT-DICT" : pour votre sécurité, la déclaration de travaux à proximité de réseaux est obligatoire, simple et gratuite.**

Depuis le 1er juillet 2012, tous les travaux à proximité de réseaux doivent être déclarés au moins 15 jours avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique. Renseignez-vous et effectuez vos démarches (DT-DICT) sur le site [Téléservice "Réseaux et canalisations"](#).

**2. Étudiez les principales mesures de prévention en contactant vos gestionnaires de réseaux : RTE, pour le réseau haute et très haute tension et Enedis pour le réseau basse et moyenne tension.**

**Si vous devez élaguer ou apporter une modification à proximité d'un ouvrage électrique, contactez votre interlocuteur RTE ou Enedis habituel.**

**Ne manœuvrez pas seuls sous les lignes avec des engins de grande hauteur.**

# Les Sanctions



**La Réglementation a pour but de prévenir de la dégradation matérielle des réseaux, mais aussi des graves accidents qui peuvent survenir en cas d'atteinte aux canalisations et matériels.**

**Différentes **sanctions administratives et pénales** cumulables ont été instituées par les autorités.(DREAL)**

➤ **Sanction Pénale:** en cas de manquement aux règles de sécurités ayant pour conséquences la mise en danger, les blessures ou la mort d'autrui :

**15000€ à 75000€ suivi d'un an à cinq ans d'emprisonnement** (art 223.1, 221-6 et 222-20 du code pénal) et l'interdiction d'exercer l'activité professionnelle.

➤ **La non présence sur le chantier de DT-DICT:**  
**15000€**

➤ **Omission de déclaration de dégradation de l'ouvrage à son exploitant:**  
**30000€**

➤ **Le non respect des obligations :**  
**1500€ doublée en cas de récidive**

Les exécutants des travaux, les responsables de projet restent vigilants à la prévention de ces risques

# En cas d'accident

## En cas d'accident

La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident.

Si, malgré tous nos conseils, un accident survenait, voici par ordre chronologique les mesures à prendre :



1. Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident.

2. Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés/électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique.

3. Alerte en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen)

**N'oubliez pas : ne touchez pas les pylônes, ni les câbles, même tombés au sol**

# Numéros Utiles

## ENDOMMAGEMENT DE RESEAUX

☐ 01 76 61 47 01

Dans le cas ou vous crochetez un câble

## PROTECTION DE CHANTIER ET/OU CONSIGNATION

☐ 09 69 32 18 41

Accueil Distributeur Touche 3

## ARRET DE CHANTIER

☐ 01 81 62 47 01

Découverte de réseaux non identifiés ou écart notable de la localisation.

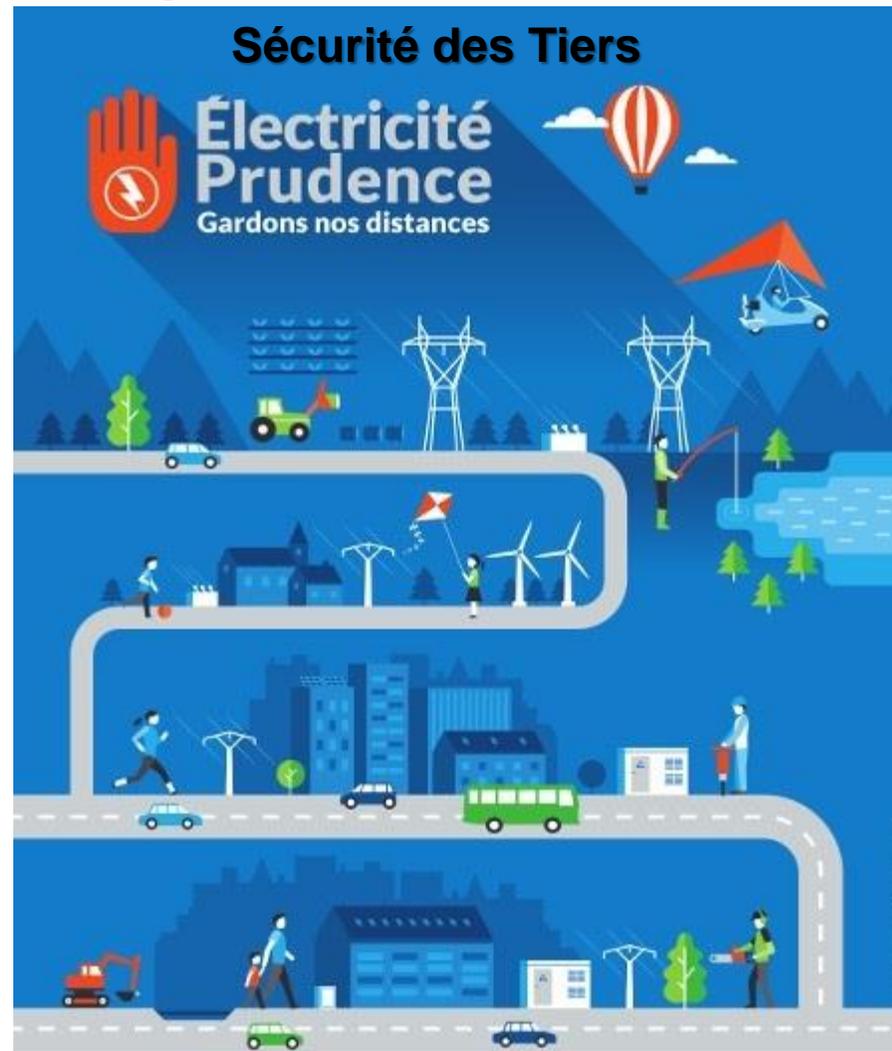
## DEPANNAGE

☐ 0 811 010 212

Suivi du code INSEE de votre commune

18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police)

# Merci pour votre attention



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !